



**Procès-verbal de l'assemblée générale
de l'association Metaltec Fribourg
du jeudi 2 mai 2024 à 17h30
Romantik Hotel de l'Ours, Sugiez**

Présidence :	M. Clerc Stéphane, Clerc Métal Sàrl, Chénens
Présents :	17 personnes selon la liste de présence, représentant 17 voix
Excusés :	16 membres selon liste des présences

Ordre du jour

1. Souhaits de bienvenue
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire 2023 et de l'assemblée générale extraordinaire 2023
4. Mutations dans l'effectif des membres
 - 4.1 Admission
 - 4.2 Démission
5. Présentation des projets en communication par l'agence MiNT
6. Comptes 2023 et rapport des vérificateurs
7. Cotisations et budget 2024
8. Elections statutaires
 - 8.1 Election au comité (Guillaume Schnetzler, Alexandre Reynaud et Dominique Pirrello)
 - 8.2 Election des vérificateurs

Arrivée des invités

9. Rapports
 - 9.1 du Président
 - 9.2 sur les cours interentreprises
 - 9.3 des chefs experts
 - 9.4 des commissions d'apprentissage
 - 9.5 de l'Ecole du Dessin
10. Divers
 - 10.1 Formation supérieure
 - 10.2 Facturation des prestations dans le cadre de mandat d'étude
 - 10.3 Autres divers

1. Souhaits de bienvenue

Les souhaits de bienvenue ayant déjà été faits lors de l'assemblée générale de l'association des cours interentreprises de Metaltec Fribourg, ce point n'est pas répété.

2. Nomination des scrutateurs

Corine Schaller a été nommée comme scrutatrice.

Selon l'art. 6.1 des statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres présents. La majorité absolue est aujourd'hui à 9 voix.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale 2023 et de l'assemblée générale extraordinaire 2023

Les procès-verbaux ont été mis à disposition de tous les membres dès le 19 avril 2024 via un code QR envoyé avec les convocations.

Les membres les approuvent à l'unanimité. Le président remercie ses auteurs pour la rédaction.

4. Mutation dans l'effectif des membres

4.1 Adhésion

Arrivée d'un nouveau membre, le Président annonce le changement de majorité avec 18 voix, la majorité passe à 10.

Cette année, nous avons le plaisir d'accueillir **2** entreprises qui ont souhaité rejoindre notre association.

➤ **Genoud B. Sàrl, à Semsales**

M. Alexandre Meylan, responsable du secteur construction métallique, présente son entreprise aux membres. M. Meylan est donc responsable de la gestion du secteur construction métallique. L'entreprise Genoud B. Sàrl est composée de 3 secteurs : la construction métallique, la mécanique agricole et la vente de remorque. Elle compte une vingtaine d'employés en tout, dont 1 apprenti en construction métallique et 4 employés pour le secteur construction métallique. Cette entreprise est spécialisée dans la construction de barrières, de balcons et d'escaliers en acier inoxydable.

A l'issue du vote, les membres acceptent l'entreprise Genoud B. Sàrl au sein de Metaltec Fribourg et CIE Metaltec Fribourg.

- 16 Oui
- 0 Non
- 2 Abstentions

A la question où Genoud B. va payer ses cotisations, Stéphane Clerc rassure en expliquant que, selon le nouveau règlement, la cotisation sera payée à AM Suisse, et la cotisation cantonale à Metaltec Fribourg, au prorata de la masse salariale SUVA dédiée à la construction métallique.

➤ **Metalis Sàrl, à Vuisternens-devant-Romont**

Monsieur Florian Golliard, Directeur de Metalis Sàrl, dit également quelques mots à l'assemblée pour présenter son entreprise. M. Golliard a effectué son apprentissage chez Brandt puis, est parti en Suisse allemande pendant 3 ans. Il a ensuite travaillé chez CMA et a finalement créé Metalis Sàrl en 2019. Cette entreprise compte maintenant 4 employés.

Après consultation, les membres acceptent à l'unanimité l'adhésion de Metalis Sàrl à Metaltec Fribourg et CIE Metaltec Fribourg.

- 18 Oui
- 0 Non
- 0 Abstention

Les deux candidats intègrent donc l'association.

4.2 Démission

Les membres de l'assemblée générale prennent note de la démission suivante :

➤ **Portes Brodard SA à La Roche**

Démission au 31 décembre 2023.

5. Présentation des projets en communication par l'agence MiNT

Joachim Rolle, co-fondateur de MiNT et Laura Monney, prennent la parole pour présenter leur concept de communication à l'assemblée. Le but étant de recruter des apprentis en exploitant notamment la campagne Metal+toi qui existe déjà mais dont on ne tire pas assez profit. Il s'agit de l'adapter pour le canton de Fribourg, de la rafraîchir et d'utiliser les canaux qui sont existants afin de les replacer dans l'écosystème.

Ils présentent ensuite le calendrier de la stratégie, qui débutera au mois de septembre 2024.

Joaquim Rolle et Laura Monney précisent à l'assemblée que toute la base de cette campagne a déjà été discutée avec le comité de Metaltec Fribourg.

Arrivée d'un nouveau membre, le Président annonce le changement de majorité avec 19 voix, la majorité reste à 10.

6. Comptes 2023 et rapport des vérificateurs

La secrétaire-caissière, Mme Simonet, présente et commente les comptes 2023.

Comptes 2023 :

Au niveau du compte de résultat et de ses produits, nous constatons une importante augmentation au niveau des cotisations des membres par rapport à 2022. Il s'agit de la votation du nouveau système de cotisation lors de l'AG 2023. Les produits générés par les cotisations n'ayant pas été utilisés entièrement selon le budget voté pour l'année 2024, un montant de CHF 20'000.00 sera rétrocédé aux membres au prorata de leur cotisation payée. L'organisation de START conjointement avec Agrotec FR et Farriertec CH génère un important produit qui correspond à la refacturation des frais avancés par Metaltec Fribourg aux deux associations partenaires. Le compte 34810 « Produit AM Suisse » correspond au soutien financier dédié à la formation continue que nous devons reverser aux entreprises de la branche qui en font la demande. Le produit total est plus faible que budgété, car nous avons comptabilisé un montant en 2022 de CHF 17'763.57 en transitoire. Ce montant a été déduit du versement d'AM Suisse qui s'élève à 28'595.45. Le règlement de la CPNM appliqué par AM Suisse étant plus stricte, un montant de CHF 13'583.70 a pu être versé aux entreprises requérantes durant l'année 2023 (compte 42510).

Au niveau des charges, les cotisations payées correspondent aux cotisations payées à Metaltec Romandie et à toutes autres associations partenaires auxquelles Metaltec FR a adhéré. La charge de CHF 15'000.00 correspond à la contribution à l'Ecole du Dessin pour l'absence d'inscription d'un-e apprenti-e fribourgeois-e pour l'année scolaire 2022-2023. Le budget pour la participation à START a pu être respecté. Le soutien à l'association des CIE a été renouvelé et maintenu à CHF 30'000.00, afin de couvrir la charge salariale des moniteurs pour leur implication dans les activités de promotion qui relèvent du devoir de l'association Metaltec Fribourg (et non des CIE). Un montant de CHF 17'056.00 a été pris en charge par l'association pour financer le rabais de 50% sur le prix des CIE des apprenti-e-s de 1^{ère} année.

Les charges en lien avec la promotion du métier s'inscrivent selon la volonté d'intensifier la visibilité des métiers de la branche. Pour donner suite aux discussions, il a été jugé nécessaire de renommer le compte 4001 « Promotion via une agence de communication » (avant : promotion sur les réseaux sociaux). Un important travail est en train d'être mis en place pour une promotion 360° via une agence de communication. La préparation a débuté durant l'année 2023. La campagne sera lancée concrètement courant de l'année 2024.

Les dépenses en matière de personnel (jetons de présence), d'administration et d'informatique ont pu être maîtrisées durant l'année 2023.

De manière générale, on constate que les dépenses ont été réalisées de manière à respecter le budget et à constamment optimiser les coûts en vue des investissements futurs en matière de promotion et de formation. Afin de pouvoir continuer dans cet élan, un montant de CHF 7'000.00 est attribué au fonds START pour financer l'édition 2025. L'exercice 2023 clôture ainsi sur un bénéfice de CHF 513.91.

Au niveau du bilan et de ses actifs au 31.12.2023, nous n'avons pas d'éléments particuliers à soulever. Au niveau des passifs, vous trouverez des montants importants dans les transitoires. Il s'agit principalement de factures encore ouvertes à la clôture de l'exercice (dettes fournisseurs), ainsi que des charges à payer concernant le remboursement de CHF 20'000.00 des cotisations aux membres et l'avance de CHF 30'000.00 à l'agence de communication pour la promotion des métiers. La fortune de notre association s'élève donc à CHF 479'125.90 au 31.12.2023.

A l'issue de la présentation des comptes, il n'y a pas de questions.

Madame Corine Schaller lit ensuite le rapport des vérificateurs à l'assemblée.

Les comptes sont finalement votés et acceptés à l'unanimité.

- 19 Oui
- 0 Non
- 0 Abstention

7. Cotisations et budget 2023

Cotisations 2023

Monsieur Guillaume Schnetzler, membre du comité, présente la proposition de nouveau règlement des cotisations 2024 du comité.

Le comité propose un fonctionnement nouveau pour le calcul de la cotisation. Le calcul de la cotisation se ferait selon un système de palier tenant compte des différentes catégories de masses salariales. L'objectif est de mieux prendre en considération la taille de l'entreprise dans le calcul de la cotisation.

Les membres ont tous reçu, avec la convocation à l'assemblée générale, une fiche avec l'estimation de la cotisation si le nouveau règlement des cotisations venait à être approuvé lors de cette assemblée.

Concernant la partie de la cotisation à AM Suisse, celle-ci ne va pas subir de changement. Le système de calcul de cette cotisation est imposé par notre faitière. Par contre, nous vous proposons aujourd'hui un nouveau système de calcul de la cotisation de votre entreprise en fonction de sa masse salariale pour la cotisation à Metaltec Fribourg.

A l'écran, il est affiché différents paliers. Le système est le suivant :

Palier 1 : Une entreprise avec moins de CHF 300'000.00 de cotisations payera 0.25% sur la masse salariale + la cotisation de base de CHF 500.00

Palier 2 : Une entreprise avec moins de CHF 750'000.00 de masse salariale SUVA payera 0.25% sur les 300'000.00 de la masse salariale + 0.20% sur le solde de la masse salariale SUVA + la cotisation de base de CHF 500.00

Palier 3 : Une entreprise avec moins de CHF 2'000'000.00 de masse salariale SUVA payera 0.25% sur les 300'000.00 de la masse salariale + 0.20% sur les 450'000.00 de la masse salariale + 0.10% sur le solde de la masse salariale SUVA + la cotisation de base de CHF 500.00

Palier 4 : Une entreprise avec moins de CHF 4'000'000.00 de masse salariale SUVA payera 0.25% sur les 300'000.00 de la masse salariale + 0.20% sur les 450'000.00 de la masse salariale + 0.10% sur les 1'250'000.00 de la masse salariale + 0.10% sur le solde de la masse salariale SUVA + la cotisation de base de CHF 500.00

Palier 5 : Une entreprise avec une masse salariale SUVA supérieure à CHF 4'000'000.00 payera 0.25% sur les 300'000.00 de la masse salariale + 0.20% sur les 450'000.00 de la masse salariale + 0.10% sur les 1'250'000.00 de la masse salariale + 0.10% sur les 2'000'000.00 de la masse salariale + 0.05% sur le solde de la masse salariale SUVA avec plafond à CHF 15'000'000.00 + la cotisation de base de CHF 500.00.

La cotisation maximale est ainsi à CHF 22'900.00.

Afin de garantir une uniformité de traitement pour tous les membres, l'application du calcul de cette cotisation a aussi été précisée dans le règlement :

- La contribution « employeur » est comprise dans la cotisation membre de AM Suisse. La cotisation au fonds de formation professionnelle est comprise dans la cotisation membre de AM Suisse.
- Un important rabais est octroyé sur les finances des cours interentreprises aux membres de l'association Metaltec Fribourg, ainsi que les cours de formation continue proposés par l'association Metaltec Fribourg.
- Une entreprise ayant déjà acquis la qualité de membre auprès d'Agrotec Fribourg peut devenir membre de Metaltec Fribourg. Uniquement la cotisation à Metaltec Fribourg sera perçue sur la base de la masse salariale SUVA n-1 de l'activité dans la construction métallique (répartition à faire au prorata du chiffre d'affaires).

En cas de décision de splitting par AM Suisse selon l'art. 14.4 du règlement des finances et des cotisations d'AM Suisse, le comité de Metaltec Fribourg étudiera dans quelle mesure une telle décision peut être appliquée à l'échelle cantonale et rendra une décision motivée à l'entreprise concernée.

Il n'y a pas eu de question concernant ce point sur le nouveau règlement.

Budget 2024

Mme Simonet présente et commente le budget 2024.

Au niveau du budget, nous avons estimé les produits des cotisations à hauteur de CHF 294'000.00. Selon les informations reçues de la CPNM, nous budgétisons un montant à disposition de CHF 24'820.00 pour les subventions des formations continues 2023 qui seront versées en 2024 aux entreprises qui en font la demande. À la rentrée scolaire 2024, une classe de candidat-e-s au brevet fédéral de chef-fe d'atelier et de montage en construction métallique va être ouverte. La formation est répartie entre 3 sites (Vaud, Valais et Fribourg). Les finances d'inscriptions pour la partie fribourgeoise sont estimées à environ CHF 37'800.00 pour 20 candidats. Un montant similaire a été comptabilisé dans les charges (compte 44002). Le lancement de cette formation et l'incertitude quant aux charges effectives ne permettent pas de prévoir un quelconque résultat positif ou négatif. Un montant de CHF 11'250.00 a également été budgété dans le compte de charge 66350 « Frais formation professionnelle ». Ce montant unique correspond à l'investissement des membres de la commission de mise en place des modules pour la partie fribourgeoise de la formation supérieure.

Au niveau des charges, la cotisation de Metaltec Romandie est budgétée à hauteur de CHF 99'500.00 selon une clé de répartition validée en 2022 au sein du comité de Metaltec Romandie. Il s'agit toutefois d'une estimation, car les discussions entre Metaltec Romandie et AM Suisse ne sont pas achevées. Une augmentation de la cotisation en 2024 est probable. Nous avons aussi gardé le poste de CHF 15'000 pour notre contribution dans le cadre de l'école des dessinateurs à Bulle. En effet, chaque section romande est amenée à trouver deux apprentis par canton, sous peine de se voir facturer CHF 15'000 par apprenti-e. Ici, nous jouons la prudence et nous avons bon espoir de trouver au minimum un apprenti-e fribourgeois-e pour cette école des dessinateurs. Au budget est également prévu un montant total de CHF 87'500.00 pour investir dans la promotion des métiers de la branche et pour soutenir la formation continue selon la marge de manœuvre laissée par la CPNM.

Ces projets demandent un investissement important en matière de ressources humaines et financières. Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2023, l'engagement d'une personne à plein temps sur une période déterminée a été avalisée. Malheureusement, un concours de circonstance n'a pas permis de pouvoir réaliser cet engagement comme prévu initialement. Bien qu'engagé par les CIE, M. Thierry Charrière a travaillé pour Metaltec Fribourg du 1^{er} janvier au 15 février, puis du 1^{er} mai au 31 juillet 2024. Entre ces 2 périodes, il a dû assurer l'intérim pour la dispense des cours interentreprises et gérer le déménagement à Villaz-St-Pierre. C'est pourquoi, le compte 40300 « Soutien association Metaltec CIE » s'élève à CHF 80'000.00. Il s'agit d'une estimation du travail fourni par Thierry Charrière pour l'Association Metaltec Fribourg durant l'année 2024.

Le budget 2024 prévoit un prélèvement des fonds et réserves à hauteur de CHF 71'250.00, soit CHF 11'250.00 pour la mise en place de la formation supérieure à Fribourg et CHF 60'000.00 pour le financement de l'engagement d'une personne supplémentaire selon la décision de l'AG du 13 décembre 2023.

Le budget 2024 présente ainsi un bénéfice de CHF 883.00.

Pour terminer, ces comptes et le budget ont été validés par votre comité. Les comptes 2023 ont été vérifiés par les vérificateurs concernés.

Suivant la recommandation du comité, l'assemblée générale accepte le nouveau règlement des cotisations tel que présenté. Le vote a été comptabilisé comme suit :

- 19 Oui
- 0 Non
- 0 Abstention

Suivant la recommandation des vérificateurs, l'assemblée générale accepte, à l'unanimité, le budget 2024 tel que présenté.

- 19 Oui
- 0 Non
- 0 Abstention

Le règlement des cotisations, tel que présenté et approuvé, se trouve en annexe du présent PV.

8. Elections statutaires

8.1 Election de membres du comité

Cyril Zosso précise tout d'abord que le comité de Metaltec Fribourg est le même que pour l'Association des CIE Metaltec Fribourg. Il informe ensuite l'assemblée que, au-delà des dispositions statutaires qui prévoient que le comité soit en principe composé de cinq membres, le comité ne cache pas qu'il souhaiterait trouver de nouveaux membres afin de poursuivre le développement des activités.

Au niveau statutaire, les mandats des membres du comité courent sur trois ans, et selon un tournus défini, il s'agit aujourd'hui de réélire 3 membres qui se sont tous mis à disposition pour un nouveau mandat. Il s'agit de :

- Guillaume Schnetzler
- Alexandre Reynaud
- Dominique Pirrello

Le comité propose donc d'élire formellement Messieurs Schnetzler, Reynaud et Pirello pour un mandat de 3 ans.

L'assemblée accepte par acclamation le renouvellement du mandat d'une durée de 3 ans de Guillaume Schnetzler, Alexandre Reynaud et Dominique Pirrello.

Le comité se compose donc désormais de la manière suivante :

- M. Stéphane Clerc, Président (fin du mandat en 2026)
- M. Guillaume Schnetzler (fin de mandat en 2027)
- M. Alexandre Reynaud (réélection 2027)
- M. Dominique Pirrello (réélection 2027)
- M. Cyril Zosso (réélection en 2025)

Stéphane Clerc profite de cette assemblée pour informer les membres de l'association avoir fait son temps au comité et à la présidence des associations Metaltec Fribourg et CIE Metaltec Fribourg. Il souhaite ainsi ne pas renouveler son mandat qui se termine en 2026. Il s'agit dès lors de trouver un nouveau membre pour le comité, ainsi qu'un nouveau président pour l'association.

8.2 Election des vérificateurs des comptes

Madame Corine Schaller a terminé son mandat. M. Patrick Javet, élu 2^{ème} vérificateur lors de l'assemblée générale 2023, devient premier vérificateur. Monsieur David Awais est nommé comme 2^{ème} vérificateur et Florian Golliard est nommé comme vérificateur suppléant. Tous sont élus à l'unanimité par l'assemblée générale.

Vérificateurs pour l'exercice 2024 :

M. Patrick Javet	1 ^{er} vérificateur
M. David Awais	2 ^{ème} vérificateur
M. Florian Golliard	vérificateur suppléant

Entrée des invités

Stéphane Clerc salue et remercie de leur présence les personnes suivantes :

- M. **Patrick Fus**, Directeur de Metaltec Suisse
- M. **Christophe Nydegger**, Chef du service de la formation professionnelle
- M. **David Krienbühl**, Directeur de Metaltec Romandie

Il informe que M. Christian Schafer, Directeur adjoint de l'UPCF, était inscrit mais n'a malheureusement pas pu être présent aujourd'hui et a été excusé.

Le Président présente également Romain Genoet, représentant de l'Ecole Romande du Dessin et annonce que ce dernier, qui a une deuxième casquette, présentera un spectacle d'improvisation avant le repas. M. Genoet demande aux invités de prendre un billet dans le seau à champagne et d'y noter ce qui leur passe par la tête. Chacun remettra ensuite son billet dans le seau à champagne. Ces petits mots serviront de base pour le spectacle.

9. Rapports

9.1 Rapport du Président

Ça bouge pour nous en 2024...

Nous agrandissons notre effectif avec un nouveau moniteur CIE. Depuis quelques années les missions de nos moniteurs débordent largement de leur cahier des charges, ce nouveau venu va nous permettre de poursuivre et d'étoffer encore nos prestations.

Nous sommes dans la dernière ligne droite pour l'aménagement et l'équipement de nos nouveaux ateliers CIE à Villaz-St-Pierre. Ce magnifique projet va nous donner un outil de travail moderne, il sera également utilisé pour la formation supérieure.

La formation initiale évolue avec un nouveau plan de formation pour la rentrée 2024, Pascal est dans le groupe de travail Metaltec Suisse, il nous en dira quelques mots après.

La formation supérieure aussi, nouveau brevet et nouvelle maîtrise, début des cours août 2024 sur 3 sites en Suisse Romande, Vaud-Valais-Fribourg, Thierry est le pilote pour le canton de Fribourg, il nous en donnera également des précisions.

La promotion est plus que jamais d'actualité, nous sommes entrés dans le groupe de travail « Métal et toi » de Metaltec Suisse, un premier projet dans le CO d'Avry a été réalisé, d'autres suivront.

Un changement au mois d'août cette année, Thierry va passer à 50% chez nous. Il continuera à s'occuper de la formation supérieure et de la promotion. Les autres 50% il sera enseignant à l'EPAI pour la classe des dessinateurs qui va s'ouvrir dans le canton.

Afin de mettre en relief toutes ces nouvelles actions dans la politique globale de notre association :
Parole à Guillaume...

Merci de votre attention

Discours de Guillaume Schnetzler

Maintenant que vous avez une vision précise de la situation sur cette année, je vais me permettre de dézoomer un peu et de faire un rapide récapitulatif de la ligne du comité sous la présidence de Stéphane Clerc et de finir par 2 points qui nous sont chers et qui nous font tergiverser : l'éthique et la valorisation dans notre métier.

En effet, il faut revenir un peu en arrière pour comprendre le fil rouge de la politique de Metaltec Fribourg sous son visage actuel.

Il y a quelques années, une annonce fait sauter le président en l'air : « les swisskills » de la construction métallique ne seront peut-être tout simplement pas et plus organisés. L'association et ses moniteurs réunit les personnes adéquates pour solutionner ce problème ; la suite vous la connaissez, la réussite est totale : Le comité Metaltec FR sera un comité d'action ou ne sera pas.

En vous épargnant les détails, le comité veut, par exemple, accélérer la promotion du métier auprès des jeunes et de leurs parents :

- Continuant le très productif START.
- Rencontrant la conseillère d'Etat, Bonvin Sansonnens, afin de mettre sur pieds un plan de formation des enseignants de travaux manuels sur métal pour qu'ils puissent l'enseigner aux élèves du CO.

Nous nous attaquons aussi aux réseaux sociaux, tricotant et détricotant en miliciens non-aguerris, les complexités de cette promotion, nous cherchons l'appui de l'association faitière découvrant un « metal und du » plus qu'un « métal et toi ». Après diverses tentatives de travail avec les moindres possibilités que donnent Métal et toi à la Romandie, Metaltec FR prend le lead et engage l'entreprise MINT pour assurer une promotion globale en lien avec les organes faitiers. Il n'y a pas de temps à perdre nos entreprises au besoin d'apprentis.

Pendant ce temps-là, Metaltec Romandie s'écharpent avec Metaltec Suisse sur diverses questions politiques. Nous suivons et travaillons avec les deux partenaires afin d'avancer dans nos affaires. Toujours l'action :

Mettant le doigt sur les problèmes de notre formation continue vieillissante Brevet, Maîtrise et en collaboration avec nombre de partenaires romands et suisses : naît une nouvelle formule de Brevet et Maîtrise sur plusieurs sites romands afin d'avoir les meilleures compétences cantonales de formation de chacun.

Pendant ce temps, pour augmenter le nombre de dessinateurs formés au sein même du canton : l'Ecole des dessinateurs est mis sur pieds par les entreprises de l'Ecole du métal. Ici, aussi, nous sommes présents comme partenaire via Metaltec Romandie.

En parallèle, nous mettons en œuvre le rapatriement des cours professionnels de dessinateurs à Fribourg.

Au niveau politique aussi, nous continuons nos activités, discutant tant avec Mme Isabelle Chassot sur la conjoncture qu'avec les différents présidents des diverses associations patronales pour trouver des solutions pendant le covid. L'écho patronale se fait entendre jusqu'au ministre, permettant ainsi de ne peut-être pas prendre des mesures cantonales de fermeture de chantier par exemple. Quelques fois, nous avons même un vice-président qui se glisse jusqu'à Berne via construction suisse, quand il est question de lois sur les marchés publics. Nous suivons aussi des yeux notre commission paritaire, la commission d'apprentissage et bons nombres d'acteurs cantonaux. Etc, etc...

Ce petit résumé de quelques activités pour vous mettre au courant rapidement de la globalité de nos actions sur les quelques 6, 7 dernières années. Bien entendu, cette liste est non-exhaustive.

Au niveau du financement de toutes ces avancés, les cotisations ont été revus après des dizaines d'années de stagnation. Elles ont été soigneusement réétudiées d'après vos demandes et analysées pour une équité à toute épreuve. Et, nous avons désormais les moyens pour être la locomotive de vos et de nos idées. Les projets de notre association peuvent se concrétiser.

Du point de vue interne et des réflexions que nous aimerions faire passer inter-membre donc entre nous, entrepreneurs, directeurs d'entreprise liés à la construction métallique, il y a encore et toujours la valorisation du travail de nos entreprises et l'éthique.

En effet, l'éthique, cette année plus que jamais, en débattant en comité sur l'adhésion d'un nouveau membre qui ne vous sera dès lors pas proposé, nous sommes arrivés à un point complexe des statuts :

BUT de l'association article 2.5, « Elle défend l'éthique professionnelle en veillant à faire respecter les coutumes, les règles et les lois professionnelles ».

Voici les faits : Pour expliquer la situation, je vais utiliser des noms d'emprunt, le directeur de l'entreprise « Metalus Sàrl » qui nous a fait sa demande a fait faillite avec sa dernière entreprise en indépendant « Meyermétal » en pétant les prix et le marché au passage. Ne pouvant plus créer une entreprise, il a donc demandé à une personne tierce de monter Metalus dont il est associé. Cette entreprise a l'air de se comporter bien pour l'instant, mais elle n'a pas une année. Nous avons donc décidé après multiples débats de reporter son adhésion à 2026 afin de voir comment son entreprise se comporte. Notre question ouverte pour l'apéro ou les divers : quel est votre avis, quel est le rôle de l'association au niveau de l'éthique et les moyens a utilisé. En sachant aussi, article 3.7, les membres :

Les membres s'engagent :

- à œuvrer dans l'intérêt des professions de l'Association
- à dynamiser l'Association
- à respecter les conventions collectives
- à participer aux assemblées et à se mettre à disposition du Comité et des commissions
- à former des apprentis et du personnel qualifié
- à pratiquer une saine gestion de leur entreprise

Et pour finir mon petit discours je citerai Victor Hugo que je transpose à l'action de l'entreprise, PME, aujourd'hui, au centre de la société :

Premier problème :

Produire la richesse.

Deuxième problème :

La répartir.

Le premier problème contient la question du travail.

Le deuxième contient la question du salaire.

Dans le premier problème il s'agit de l'emploi des forces.

Dans le second de la distribution des jouissances.

Du bon emploi des forces résulte la puissance publique.

De la bonne distribution des jouissances résulte le bonheur individuel.

Par bonne distribution, il faut entendre non distribution égale, mais distribution équitable. La première égalité, c'est l'équité.

De ces deux choses combinées, puissance publique au dehors, bonheur individuel au dedans, résulte la prospérité sociale.

Prospérité sociale, cela veut dire l'homme heureux, le citoyen libre, la nation grande.

Voilà donc de quoi nous sommes tous acteurs en étant bon entrepreneur.

Bonne continuation, bonne assemblée à toutes et tous.

9.2 Rapport cours interentreprises

Le président passe la parole à M. Thierry Charrière

Cours interentreprises obligatoires selon ordonnances fédérales :

- **Constructeur métallique CFC**
 - 1^{ère} année => 16 jours => effectué par l'ensemble des apprentis
 - 2^{ème} année => 12 jours => effectué par l'ensemble des apprentis
 - 3^{ème} année => 12 jours => effectué par l'ensemble des apprentis
- **Constructeur d'appareils industriels CFC**
 - 1^{ère} année => 16 jours => effectué par l'ensemble des apprentis
 - 2^{ème} année => 12 jours => effectué par l'ensemble des apprentis
- **Aide constructeur métallique AFP**
 - 1^{ère} année => 16 jours => effectué par l'ensemble des apprentis
 - 2^{ème} année => 8 jours => effectué par l'ensemble des apprentis
 -

Cours facultatif « CIE+ » :

- Le groupe constitué de :
 - 4 constructeur métallique CFC
 - 2 constructeurs d'appareils industriels CFC
 - 2 Anlage- und Apparatebauer EFZ
- a effectué 32 jours en plus des 16 jours prévus par l'ordonnance fédérale.

Cours de base de soudage :

- 9 participants => 2 semaines
 - 2 Liebherr
 - 2 Meggitt
 - 3 RMC tableaux
 - 1 Sika
 - 1 Michelin

Cours de soudage perfectionnement alu/inox => 1 semaine

- 8 participants
 - 2 Liebherr
 - 2 Meggitt
 - 3 RMC tableaux
 - 1 Sika

Cours de soudage perfectionnement MAG ou E avec examen certification EN 9606-1

- Pas organisé cette année (déménagement)

Cours de préparation à la procédure de qualification CM/MB

- 17 participants répartis en 3 groupes en mars-avril

Cours interentreprises pour les recycleurs CFC de suisse romande

- Cours 1^{ère} année = 11 participants durant 2 semaines
- Cours 2^{ème} année = 9 participants durant 1 semaine

Journées découvertes :

- Juillet 2023 = 16 participants
- Juillet 2024 = pas possible (déménagement)
- Octobre 2024 => publicité via brochures du SOPFA
- Juillet 2025 => publicité via brochures du SOPFA

À l'issue de sa présentation, Thierry Charrière profite de l'occasion pour présenter le nouveau moniteur des CIE, Samuel Favre, qui a commencé son poste chez Metaltec Fribourg le 1^{er} mai 2024. Samuel n'est pas inconnu de l'association puisqu'il a, à deux reprises, aidé les moniteurs CIE lors de cours de soudure. A noter également qu'il a été champion suisse de soudure lors des SwissSkills 2020. Le Président souhaite la bienvenue à Samuel.

9.3 Rapport des chefs experts

Le Président passe la parole à **M. Gilles Ansermot**, chef expert pour les examens de constructeurs métalliques, qui présente les pièces d'examen.

Photo 1 : pièce d'examen 2023 – travail fondamental

Pièce d'examen 2023 Travail fondamental



Photo 2 : pièce d'examen 2023 – travail spécifique

Pièce d'examen 2023 Travail spécifique



Résultats aux examens CFC :

Année	Nombre de participants	Réussites	Echecs	Pourcentage de réussite	Moyenne des notes des travaux pratiques	Meilleure note
2024	19					
2023	17	14	3	82.3%	4.6	5.3 (4x)
2022	24	21	3	87.5 %	4.4	5.2
2021	30	25	5	83.3 %	4.50	5.3
2020	24	20	6	83.3 %	4.25	5.3

Résultats aux examens AFP :

Année	Nombre de participants	Réussites	Echecs
2024	1		
2023	3	3	0
2022	3	3	0
2021	4	4	0
2020	3	3	0

Le Président passe la parole à **M. Thomas Jenny**, chef expert pour les examens des constructeurs d'appareils industriels.

Cher Monsieur le Président,

Cher comité et chers membres,

J'ai repris le poste de chef expert en janvier 2016. Je vous remercie tous de la confiance que vous m'avez accordée durant cette période. Comme je ne parle que l'allemand, je peux heureusement faire appel à mon équipe. Certains d'entre eux sont bilingues.

Depuis plusieurs années, les constructeurs d'installations et d'appareils ne proposent plus que le TPI (travail pratique individuel). Je remercie à cet égard toutes les entreprises et tous les formateurs pour leur soutien actif au TPI. Les TPI permettent donc une évaluation complète des compétences pratiques et constituent une occasion importante pour les apprentis de montrer leurs compétences dans des conditions réelles.

En 2023, 3 apprentis ont passé avec succès l'examen partiel et 5 apprentis le TPI.

Cette année, 4 apprentis passeront l'examen partiel et 5 le TPI.

Des places d'apprentissage sont encore disponibles pour l'année 2024.

Merci à tous les experts pour leur engagement. Je vous souhaite à tous une bonne continuation.

Merci pour votre attention.

Experts 2024	Nom Prénom
Président (Chef expert)	Jenny Thomas
Vice-Président	Charrière Thierry
Membre	Christan Hervé
Membre	Javet Patrick
Membre	Broch Pascal
Membre	Clerc Jean-Noël
Membre	Hildbrand Marco

Membre	Andrey Julien
Membre	Fagnière Florian

9.4 Rapport des commissions d'apprentissages

Jusqu'à aujourd'hui ➡ 2 commissions d'apprentissage :

- Constructeurs métalliques
- Constructeurs d'appareils industriels

Nouvelle commission fusionnée:

« Commission d'apprentissage des métiers du métal »
« Lehraufsichtskommission für Metallberufe »

Les professions représentées:

- Constructeur métallique CFC
- Dessinateur-constructeur sur métal CFC
- Constructeur d'appareils industriels CFC
- Aide constructeur métallique AFP

Composition de la nouvelle commission :

Nom Prénom	Fonction	L.	Représentant de	Profession principale	
Clerc Stéphane	Président	F	Patronat	CM	Président Metaltec
Jenny Thomas	Caissier	D	Employés	CAI	Président CQ CAI
Charrière Thierry	Secrétaire	F	Enseignant EP	DCM / CM	
Ansermot Gilles	Membre	F	Patronat	CM	Président CQ CM
Broch Pascal	Membre	D/F	Moniteur CIE / ÜK	CM/CAI	
Bussard Yves	Membre	F	Enseignant EP	CM	
Frei Diane	Membre	F	Employés	DCM	
Oberson Christophe	Membre	F	Employés	CAI	
Pilloud Laurent	Membre	F	Patronat	DCM	
Renevey Philippe	Membre	F	Employés	CM	
Schnetzler Guillaume	Membre	F	Patronat	CM	
Zahno Mario	Membre	D/F	Patronat	CM/DCM	

Selon la réglementation en vigueur :

- Représentants « patronat » et « employés » à part égale
- 1 ou 2 représentants « enseignant école professionnelle »
- Maximum 9 membres (ou demande à faire au SFP si plus de membres nécessaire)

Composition de la nouvelle commission :

- 5 « patronat »
- 4 « employés »
- 1 « moniteur CIE »
- 2 « enseignant EPAI »

Rôle et missions de la commission d'apprentissage :**Surveillance :**

- La CA préavise les demandes d'autorisation de former
- La CA préavise les contrats d'apprentissage.

Visite:**Visites ordinaires**

- Chaque personne en formation est visitée une fois pendant son apprentissage en 2^{ème} année. Chaque année, la commission décide de quelle entreprise est visitée.

Visites supplémentaires:

- Si des difficultés surviennent durant l'apprentissage et qu'aucun accord n'est trouvé par les parties, la CA prend les mesures suivantes dans un délai de deux semaines :
 - Organiser une séance de conciliation
 - En cas de dysfonctionnement ou de non-respect des conditions de formation voire al. 4
- La CA, peut être demandée à aider lors de la recherche d'une nouvelle place d'apprentissage.

Consultations:

- Prise de position sur consultations cantonales, régionales ou/et nationales
- Demandes de dispenses de cours et d'examen et de réductions de la durée de l'apprentissage.

Thierry Charrière informe qu'il y a eu des entreprises qui ont d'abord signé des contrats sans avoir l'autorisation de former. Cette situation est inconfortable pour la CA.

9.5 Rapport de l'Ecole des Dessinateurs

Le Président passe la parole à Monsieur Romain Genolet, membre du comité de direction, qui vient présenter un rapport de l'Ecole des dessinateurs.

En cette année 2024, nous avons traversé des moments marquants et relevé des défis avec agilité et je suis ravi de vous en faire part.

Tout d'abord, je souhaite mettre en lumière la future mise en route de nos cours du soir, une initiative qui a ouvert de nouvelles perspectives à ceux qui aspirent à approfondir leurs connaissances dans le domaine de la technique. En effet, fort d'une maîtrise des coûts de fonctionnement, nous sommes convaincus que la formation continue et le perfectionnement ont une place au chemin des Prairies 8 à Bulle.

Ces prestations aideront d'une part à faire parler du lieu hors de notre écosystème, mais pas seulement. Les recettes réduiront les frais d'écologie. C'est en tout cas un thème qui préoccupe le comité directeur.

Pour l'année prochaine, nous avons reçu 12 candidatures, témoignant de l'intérêt pour notre programme.

Cependant, malgré nos réussites, nous avons également dû faire face à des obstacles. Nous avons enregistré deux abandons, ce qui nous rappelle que le chemin vers l'excellence est semé d'embûches.

De plus, nous avons été confrontés à des défis imprévus lorsque notre formatrice principale a connu des problèmes de santé. Grâce à la solidarité et à l'agilité dont ont fait preuve nos entreprises partenaires ainsi que Metaltec Romandie, nous avons su maintenir le cap et garantir la continuité d'un enseignement à l'école.

Il est également crucial de reconnaître que le rôle de formateur à temps plein est exigeant et nécessite un engagement constant. Nous avons encore des progrès à réaliser dans l'évolution de notre approche pédagogique, le principal étant d'en être conscient !

Merci de votre attention

Plus d'informations sur ecole-du-metal.ch ou par email à dessin@ecole-du-metal.ch.

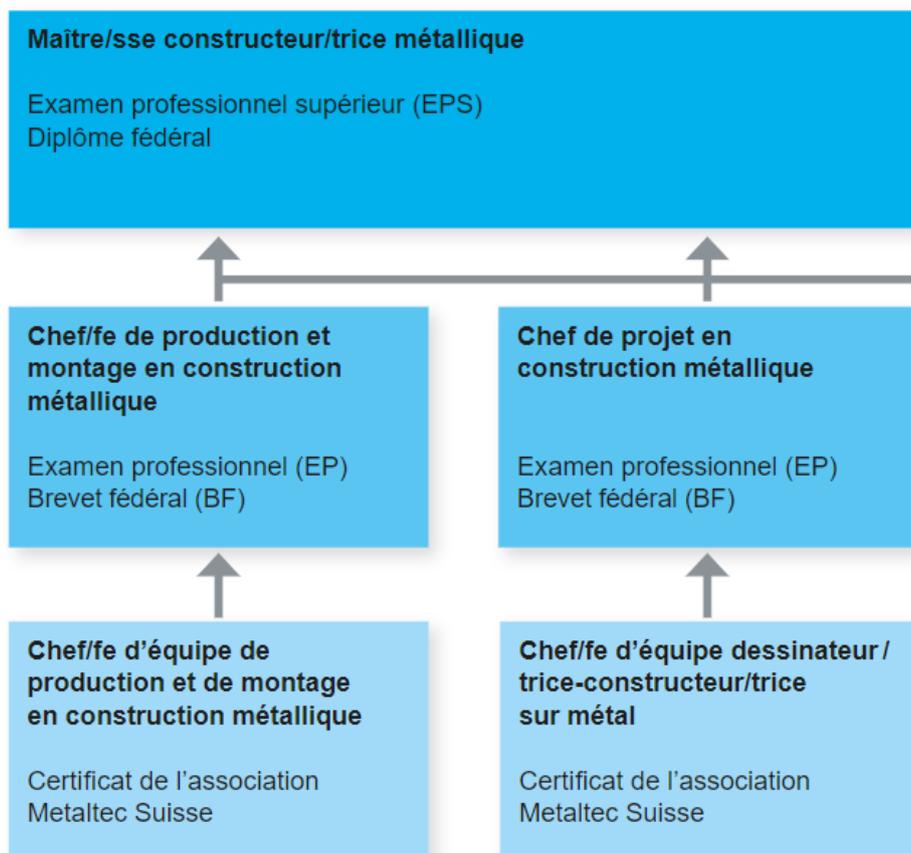
10. Divers

10.1. Formation supérieure

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur Christian Agugliaro, pour présenter la formation supérieure.

Monsieur Agugliaro se présente. Il est constructeur métallique et dessinateur. Il a fait son Bachelor à la Haute Ecole de Lucerne et travaille comme ingénieur et chef de projet chez Sottas SA. Il est également membre de la commission pour la formation supérieure.

Il vient présenter à l'assemblée la nouvelle formation supérieure :



Cette nouvelle formation se fera sur 3 sites :

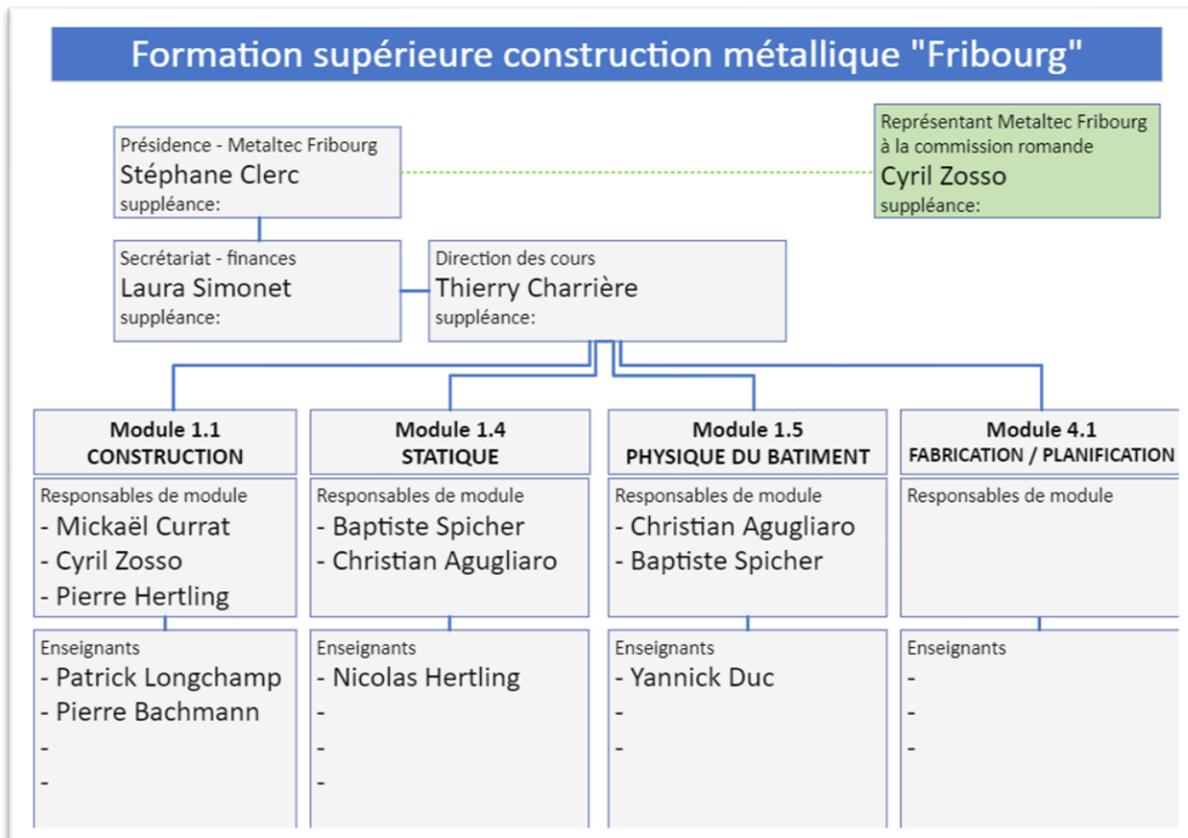
- Villaz-St-Pierre
- Sion
- Tolochenaz

Le planning des cours pour l'année 2024-2025 est présenté ci-dessous :

Version du 12.03.2024 - TCH

Chef.fe d'équipe de production et de montage en construction métallique							VENDREDI								SAMEDI								Zosso	Currat	Hertling	Bachmann	Longchamp	Agugliaro	Spicher	Duc
Campus Le Vivier Metaltec Fribourg - Formation supérieure Zone industrielle du Vivier 15 1690 Villaz-St-Pierre							Ve1	Ve2	Ve3	Ve4	Ve5	Sa1	Sa2	Sa3	Sa4	Sa5	Sa6	Sa7	Sa8	CZO	MCU	PHE	PBA	PLO	CAG	BSP	YDU			
JOUR	DATE	MOIS	ANNEE	PÉRIODES	MODULE	COURS																								
SAMEDI	16	novembre	2024	Sa 1-4	Technique	1.1 Construction						x	x	x	x															
SAMEDI	16	novembre	2024	Sa 5-8	Technique	1.1 Construction									x	x	x	x												
VENDREDI	21	novembre	2024	Ve 1-5	Technique	1.5 Physique du bâtiment	x	x	x	x	x																			
SAMEDI	22	novembre	2024	Sa 1-4	Technique	1.1 Construction					x	x	x	x																
SAMEDI	22	novembre	2024	Sa 5-8	Technique	1.1 Construction									x	x	x	x												
SAMEDI	30	novembre	2024	Sa 1-4	Technique	1.1 Construction					x	x	x	x																
SAMEDI	30	novembre	2024	Sa 5-8	Technique	1.1 Construction									x	x	x	x												
VENDREDI	6	décembre	2024	Ve 1-5	Technique	1.5 Physique du bâtiment	x	x	x	x	x																			
SAMEDI	7	décembre	2024	Sa 1-4	Technique	1.1 Construction					x	x	x	x																
SAMEDI	7	décembre	2024	Sa 5-8	Technique	1.1 Construction									x	x	x	x												
SAMEDI	14	décembre	2024	Sa 1-4	Technique	1.1 Construction					x	x	x	x																
SAMEDI	14	décembre	2024	Sa 5-8	Technique	1.1 Construction									x	x	x	x												
SAMEDI	11	janvier	2025	Sa 1-4	Technique	1.1 Construction					x	x	x	x																
SAMEDI	11	janvier	2025	Sa 5-8	Technique	1.1 Construction									x	x	x	x												
VENDREDI	17	janvier	2025	Ve 1-5	Technique	1.5 Physique du bâtiment	x	x	x	x	x																			
SAMEDI	18	janvier	2025	Sa 1-4	Technique	1.1 Construction					x	x	x	x																
SAMEDI	18	janvier	2025	Sa 5-8	Technique	1.1 Construction									x	x	x	x												
SAMEDI	25	janvier	2025	Sa 1-4	Technique	1.1 Construction					x	x	x	x																
SAMEDI	25	janvier	2025	Sa 5-8	Technique	1.1 Construction									x	x	x	x												
VENDREDI	31	janvier	2025	Ve 1-5	Technique	1.5 Physique du bâtiment	x	x	x	x	x																			
SAMEDI	1	février	2025	Sa 1-4	Technique	1.1 Construction					x	x	x	x																
SAMEDI	1	février	2025	Sa 5-8	Technique	1.1 Construction									x	x	x	x												

M. Agugliaro présente ensuite l'organigramme de la formation supérieure :



Christian Agugliaro termine en incitant les membres à rejoindre l'aventure et à s'inscrire comme enseignant pour les modules attribués à l'école de Fribourg.



10.2. Facturation des prestations dans le cadre de mandat d'étude

Le Président passe ensuite la parole à Guillaume Schnetzler et précise que la fiche pratique Metaltec Suisse dont Guillaume va parler a été mise à disposition de chaque membre de cette assemblée.

Directives sur la facturation d'étude

Quand peut-on facturer, où est la limite, le carrefour ?

Offre gratuite une offre gratuite ou à prix indicatif (nous recommandons un prix indicatif afin de valoriser chacune de vos heures), est possible quand un projet est déjà fait, les choix pour le produit sont déterminés. Cette offre comprend une description succincte, prix par position, conditions contractuelles, CGV.

La réalisation comprend quant à elle :

- Relevé des mesures sur place
- Elaboration des plans d'**exécution**
- Prestation convenue et chiffrée
- Réception des travaux
- Etablissement du décompte
- Examen et réalisation des travaux de garantie

Tout autre prestation est valorisée par sa facturation.

Petite Etude, préprojet payant, si vous devez développer le projet avant de faire l'offre, cela en devient payant. La solution de Metaltec Fribourg : inclure dans le devis une position d'heure déjà effectué qui sera facturé en cas de non-adjudication. À vous de définir si vous les facturez en cas d'adjudication. Pour Metaltec FR, une facturation, c'est une valorisation du travail, une non-facturation est une dévalorisation de votre travail.

Etude, contrat de mandat, si ce projet nécessite plus de développement, passez un contrat de mandat. Vous établissez des heures estimatives de développement.

Tout travail mérite salaire ! Pour rappel, nous sommes dans un marché, où bien souvent nous développons nous-même nos produits. Contrairement à l'électricien, au chauffagiste..., nous n'avons pas de mandataire pour pré-étudier nos détails. Nous devons, ensemble, valoriser nos heures.

Pour information, le mandat d'un architecte s'élève de 10 à 20% du prix globale de la construction selon la SIA. Sur un devis d'architecture, CHF 1'900'000.00 de travaux de construction, l'architecte : CHF 200'000.00. Et rien que la partie soumission : CHF 40'000.00. Et nous n'osons pas demander CHF 50.- pour un devis de peur de crisper le client... Nous devons facturer toutes nos heures d'étude.

De plus, selon les spécialistes de l'économie Suisse, il y a et il y aura dans les 10 prochaines années plus de « demandes en construction dans le pays qu'il y a d'offres et de possibilités ». Pourtant... On se bat comme si c'était le contraire. Selon eux, nous tenons le couteau par le manche. Il faut valoriser nos heures, nous valorisons notre métier.

10.3. Autres divers

- **Fristages**

Le Président passe la parole à Laura Simonet qui présente FriStages aux membres de l'association.

C'est une plateforme développée par le canton de Fribourg et l'UPCF, qui permet de mettre en relation les entreprises fribourgeoises qui disposent de places de stages et les élèves du Cycle d'orientation qui souhaitent, par le biais d'un stage d'information, découvrir une profession ou un domaine de la formation professionnelle.

Pour les entreprises intéressées de s'inscrire à cette plateforme et qui souhaitent qu'on les aide pour créer le compte, une liste d'inscription est mise à disposition à la sortie. A noter qu'il est également possible de s'inscrire soi-même en ligne sur www.fristages.ch

- **Skills**

Laura Simonet enchaîne ensuite en présentant les Skills et passe une vidéo. Rémy Mornod, représentant romand pour les SwissSkills, est ensuite à disposition pour répondre aux questions.

A l'issue de la vidéo, Rémy Mornod explique que participer au SwissSkills est non seulement bénéfique pour les apprentis, mais également très intéressant pour les entreprises. Cela permet en effet de mettre en avant le nom de l'entreprise. Il faut également prendre en compte que les jeunes qui participent aux Skills sont des moteurs qui « tirent en avant » et motivent les autres apprentis.

- **Service de la formation professionnelle**

Monsieur Christophe Nydegger prend la parole et remercie Thierry Charrière pour son intervention de tout à l'heure concernant le rôle de la commission d'apprentissage. Il apporte également les salutations de Monsieur Olivier Curty, Conseiller d'Etat, qui ne pouvait malheureusement pas être présent aujourd'hui.

Monsieur Nydegger poursuit en expliquant que la totalité des cantons romands ont observé une augmentation des contrats d'apprentissage (FR + 2,5%). Il est vrai que pour certains métiers, il est plus difficile d'attirer la relève (le second œuvre par exemple). Les contrats d'apprentissage chez Gastro Fribourg et la coiffure sont à la hausse. Il ajoute que le domaine des métiers du métal est celui pour lequel il y a le plus de promotion. Amener des cours de métal dans les CO est incroyable, c'est une première en Suisse !

Il continue en expliquant que nous vivons depuis quelques années un changement de génération. Les jeunes sont différents de ce que nous étions. Il faut comprendre que nous ne pourrions pas les changer et qu'il faudra s'adapter pour pouvoir attirer les jeunes dans ces métiers.

Concernant la construction du bâtiment à Villaz-St-Pierre, il remercie toutes les équipes qui travaillent dur à mettre en places les ateliers. L'outil de travail est fantastique et les moyens nécessaires ont été mis à disposition. Il annonce que l'inauguration se déroulera du 7 au 9 novembre 2024. La journée du vendredi sera consacrée aux professionnels, dont les conseillers en orientation et les professeurs. Le samedi sera une journée portes ouvertes pour tout public.

Pour terminer, Christophe Nydegger parle du rapatriement des dessinateurs dans le canton de Fribourg. Pour l'instant, il n'y a que les fribourgeois qui se présenteront aux cours théoriques à Fribourg, mais il a bon espoir que les autres cantons romands viendront également.

Pour terminer, il remercie l'association pour son engagement pour la formation professionnelle.

- **Metaltec Romandie**

Monsieur David Krienbühl apporte les salutations de Metaltec Romandie et remercie l'association pour tout le travail effectué pour la construction métallique et la bonne collaboration avec Metaltec Fribourg. Il parle du défi de la formation supérieure sur les 3 sites, tant au niveau organisationnel que financier et de l'implication de Metaltec Romandie. Des discussions sont en cours avec la faïtière suisse pour trouver un accord au niveau du financement.

- **Traduction du livre "Technique de la construction métallique" édité par "Europa-Lehrmittel"**

Thierry Charrière aurait voulu l'avoir en main pour le présenter à l'assemblée... Néanmoins, il a une grande nouvelle à annoncer : le livre « Technique de la construction métallique » édité par « Europa-Lehrmittel » et traduit en français est enfin imprimé et sera disponible pour la rentrée scolaire prochaine. C'est une excellente nouvelle car non seulement cela a pris beaucoup de temps et d'énergie pour que la version française voit le jour, mais en plus, en attendant la sortie de ce livre, tout investissement pour de nouveaux outils de formation était mis en standby.

- **Cours interentreprises**

Stéphane Clerc annonce qu'un anniversaire important doit être célébré aujourd'hui. En effet, Pascal Broch a fêté en octobre dernier ses 10 ans en tant que moniteur des CIE chez Metaltec Fribourg. Le Président le remercie pour son engagement, sa fidélité et son dévouement pour notre association. Pascal est un pilier pour notre atelier de formation et le comité tient à faire part de sa gratitude aujourd'hui.

Etant donné que la parole n'est plus demandée, le président clôt l'assemblée à 19h15. Elle est suivie par un souper dans le même restaurant, ainsi qu'un spectacle d'improvisation de la compagnie de Romain Genolet.

Metaltec Fribourg



Laura Simonet
Secrétaire patronale



Caroline Angelical
Assistante administrative

Fribourg, le 2 mai 2024